

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 MAI 2018

N° 2018-06-05

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-deux mai deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 11 <b>Total (mini 19) : 27</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Mounir AARAB, Eliane BARREILLE à Michel ROLLAND, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Gérard COUPON à Philippe CAHN, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER à Éric RICHARD, Marlène MOURIER à Corinne MOULIN.

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Gérard TENOUX.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 17 heures.

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Animation LEADER 2018 : actualisation du budget et du plan de financement

- ◆ Vu la délibération n° 2017-11-05 du Comité Syndical du 4 décembre 2017

La Présidente expose :

Par délibération n°2013-12-02 du 13/12/13, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'est porté candidat pour assurer le portage administratif et juridique du programme LEADER 2014/2020. Ce dernier a été retenu en février 2015. Le Pays Une autre Provence pilote ce dispositif.

Par délibération N°2014-10-04 du 24/10/14, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a créé un poste contractuel d'animateur LEADER de catégorie A à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

Une première demande de financements FEADER a été déposée en date du 20-12-17 pour financer l'année 2018 à hauteur de 1.8 ETP. Suite à une réorganisation interne du Pays Une Autre Provence (structure pilote du programme LEADER), le poste de Chef de projets LEADER est revu à temps-plein. Il s'agira par conséquent de financer 1.9 ETP LEADER à compter du 15-04-18 jusqu'au 31 décembre 2018. Le budget global de l'opération s'en voit réduit de 2 673,78 €


En conséquence, la Présidente propose d'actualiser le budget et le plan de financement de la façon suivante :

Dépenses en €TTC		Recettes en €TTC	
Salaire et charges « Chef de projet LEADER » 0.9 ETP du 1 <sup>er</sup> janvier au 15 avril 2018	11 400,27 €	Europe (FEADER) 80%	75 540,97 €
Salaire et charges « chef de projet LEADER » 1 ETP du 15 avril au 31 décembre 18	28 506,70 €		
Salaire et charges « Gestion LEADER » 0.9 ETP	31 599,88 €	Autofinancement du Parc des Baronnies provençales 20%	18 885,25 €
Frais de déplacements et de mission	3 554,13 €		
Cotisation LEADER France	600 €		
Coûts indirects (coûts directs x 25%)	18 765,24 €		
<b>TOTAL</b>	<b>94 426,22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 426,22 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Valide** l'actualisation du budget et du plan de financement présentée
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
 La Présidente  
 Henriette MARTINEZ